

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUC. ALLIER.

Étampes. — Imprimerie de AUC. ALLIER.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 20 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, Monnevillle, Étampes, Lardy, Chambrande, Bouray, Brétigny, Paris) and times for various services.

Bulletin politique.

Étampes, vendredi 15 juin.

La dissolution paraît assurée : bonapartistes, légitimistes et orléanistes sont, au Sénat, dans un accord parfait pour, aux termes de la Constitution, vouloir l'exécution de l'art. 5 en vertu duquel

Le Président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat.

En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois.

C'en est fait, il paraît que Messieurs du Sénat, de la Chambre haute, ont trouvé que Messieurs de la Chambre basse, du suffrage non épuré, en prennent trop à l'aise, veulent trop bien tenir les cordons de la bourse. La majorité des sénateurs les considère comme des parpaillots, des énergumènes, des brouillons, des touche-à-tout, des décentralisateurs, des démolisseurs, et non point du tout comme des conservateurs. Ils se proposent de le faire savoir au pays sur tous les tons. Le pays, disent-ils, nous comprendra et nous enverra ce qu'il voudra, des bonapartistes, des orléanistes, des légitimistes, peu importe, pourvu que ce ne soit pas des républicains. Et

trice, tout rentrera dans l'ordre, dans le calme, il n'y aura plus de mauvais journaux, plus de mauvais livres, plus de fausses nouvelles, plus de calomnies. Nous gouvernerons en paix, au nom de l'union conservatrice une, indivisible et indissoluble.

Non, Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre haute, les choses ne se passeront pas ainsi. Et d'abord, vous n'aurez qu'une bien faible majorité pour la dissolution de votre sœur cadette la Chambre basse.

Cette dissolution obtenue, nous reviendrons devant nos électeurs, nous y reviendrons forts de nos actes et de notre conscience. Nous y reviendrons avec cette grande majorité que vous n'avez pu entamer; nous y reviendrons avec une très-respectable minorité du Sénat. Et quand unis aux sénateurs républicains, soutenus par eux, nous nous présenterons devant le pays, nous lui dirons : Vous nous avez nommés pour soutenir la République, nous l'avons fait le mieux possible, malgré les mauvais vouloirs et les coalitions, malgré vents et marées. Nous n'avons point trompé les espérances de nos électeurs. La France a été calme, laborieuse et prospère. Nous nous

sommes rappelés cette parole de celui qui fut notre premier président : Le gouvernement sera aux plus sages.

A l'Europe, déjà surprise de nous voir, comme par enchantement, réaliser des emprunts inconnus jusqu'alors, nous avons donné la preuve éclatante de notre sagesse. Nous avons proclamé que nous voulions rester neutres dans les conflits des puissances étrangères; que nous voulions nous recueillir, travailler, réparer nos désastres, acquitter notre dette, recomposer la force morale de notre pays. Et si nous avons voté l'ordre du jour que vous savez, ce n'est pas, croyez-le bien, que nous ne soyons pas respectueux du sentiment religieux, que nous ne voulions pas la liberté de conscience pour chacun; c'est, au contraire, parce que nous la réclamons pour tous. Nous avons voté l'ordre du jour contre les agitations ultramontaines, contre les manifestations qui pouvaient tourner contre la France, l'Italie soutenue par l'Allemagne. Nous avons voté la publicité des séances des conseils municipaux, parce que nous pensons qu'en république et avec le suffrage universel, il faut d'autant plus éclairer les électeurs qu'ils ont des droits plus importants, une responsabilité plus grande, et que leur premier devoir est de savoir se rendre compte de la manière dont on gère leurs intérêts.

Voilà ce que nous, députés républicains, dirons dans chaque arrondissement de la France. Nous ajouterons : vous avez vu nos ministres à l'œuvre, les Dufaure, les Pothuau, les Jules Simon, les Picard, les Ricard, les Léon Say, les Marcère, les Waddington, les Teisserenc de Bort, etc. Tous ces hommes remarquables ont été des ministres intelligents et honnêtes qui n'ont point gaspillé les deniers de la France, qui l'ont sagement administrée.

Quant à nous, vous nous connaissez intimement, vous savez ce que sont nos familles, vous savez quelle existence nous menons. Nous ne sommes ni des agitateurs, ni des révolutionnaires; nous n'avons d'autres préoccupations que de servir les intérêts de la France d'abord, puis vos intérêts personnels autant que faire se peut, et de suivre vos aspirations toutes les fois qu'elles sont conformes à la raison. Qu'elles répondent à de sérieux besoins et qu'elles sont réalisables. Voilà ce que nous, députés républicains, nous dirons aux électeurs de nos arrondissements, et nous avons la confiance que nos concitoyens ne verront pas en nous des révolutionnaires; ils nous regarderont comme de

bons pères de famille, de bons conservateurs point du tout disposés à jeter le pays dans les aventures, et attendant tout de la sagesse, du bon sens du pays.

Et si, contre notre attente, la France renvoyait une chambre qui ne soit pas républicaine, nous vous demandons, Messieurs de l'union conservatrice, si vous serez unis bien longtemps; si l'un de vous ne voudra pas saisir maître Aliboron. Et alors... alors, se justifiera la parole d'un illustre vieillard, du libérateur de la France :

La République est le gouvernement qui nous divise le moins.

Bulletin de la guerre.

Quand l'empereur de Russie est arrivé à Ploiesti, il était accompagné des grands ducs Nicolas, Wladimir et Serge, et du prince Gortschakoff.

Une nombreuse députation de Bulgares a présenté au czar une adresse de bienvenue. Puis, une entrevue a eu lieu entre l'empereur de Russie et le prince Charles de Roumanie. D'après une dépêche de Belgrade, le prince Milan a dû également rendre visite au czar à Ploiesti.

Dans la Turquie d'Asie l'action se concentre toujours entre Kars et Erzeroum. Un corps de cavalerie russe parti d'Ardahan, a occupé, sans combat, la ville d'Olit, située entre les deux villes précédentes. Le 7^e d'infanterie est entré dans la place, et a été installé dans les casernes de Saint-Petersbourg, les Russes ont établi deux camps sous les murs de Kars. Ils s'avancent également vers Erzeroum qui est protégée par Mouktar-Pacha; une bataille semble imminente.

Dans la nuit du 9 au 10, les Russes avec six bateaux torpilles ont attaqué des navires turcs à l'ancre dans la baie de Soutina. Les dépêches de Constantinople annoncent que trois de ces bateaux ont été coulés par l'artillerie ottomane.

Dix steamers égyptiens portant des troupes envoyées par le Kédivé à Constantinople, ont quitté le port d'Alexandrie; ces transports sont escortés par l'escadre turque.

Plusieurs engagements ont eu lieu entre les Turcs et les Monténégrins. D'après des dépêches d'origine slave, ces derniers se seraient emparés de deux forts turcs. D'un autre côté, Méhémet Ali signale un engagement qui aurait eu lieu le 11 juin, dans le district de Colatchina, et dans lequel les Monténégrins auraient été mis en déroute.

La Chambre des députés de Constantinople a adopté en première lecture le projet d'emprunt forcé proposé par la Commission du budget. Cet emprunt s'élève à 6 millions de livres turques en papier monnaie; il portera dix pour cent d'intérêts et sera amorti en douze années. La livre turque vaut vingt-quatre francs environ.

Il avait une si bonne mère, qu'il vénérait les femmes dans toutes les conditions, et qu'il croyait en elles.

C'était, comme on le voit, un grand original. Il avait même foi en l'amitié... Tous ces Anglais sont excentriques.

Non, sir Elburne ne s'était pas tout d'un coup épris de Chiffonnette, et la preuve, c'est qu'il ne s'était pas même retourné pour lui jeter un dernier regard, quand il l'avait quittée sur les marches de l'église.

Le lendemain, à six heures et demie du matin, il se promenait au bout de la rue d'Argenteuil, guettant l'arrivée de sa jolie cliente, qui, contre l'ordinaire, n'arriva qu'à sept heures et demie. Pourquoi ce retard? Problème, en vérité, que nous ne saurions résoudre, mais dont on aurait pu peut-être obtenir la solution en interrogeant le mouchoir de tête noué plus coquettement que d'habitude sur le front de la jeune fille ou en questionnant discrètement deux boucles blondes qui, malgré de longs et pénibles efforts, n'avaient pu rester cachées sous la coiffure qui les retenait si bien d'ordinaire!... Mais Dieu nous garde du péché de curiosité!

Chiffonnette avait longé la rue des Orties sans détourner la tête; elle avait traversé la rue d'Argenteuil les yeux obstinément baissés... et cependant elle avait parfaitement vu sir Elburne! Qui pourrait expliquer ce miracle d'optique, auprès duquel les miracles d'Égypte ne sont rien!

Quand elle arriva à la station habituelle, toutes les boutiquières, servantes, maîtresses et filles de comptoir, étaient sur le seuil des portes. L'Anglais avait été aperçu; la gent féminine flairait une intrigue.

Le docteur choisit positivement le moment où tous

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet, Dans sa circulaire aux procureurs généraux, le président du conseil, ministre de la justice, a rappelé que la loi frappe non-seulement les fausses nouvelles propagées par la voie de la presse, mais aussi le mensonge, sous quelque forme qu'il se produise, dès qu'il est proféré publiquement.

Les rapports qui vous parviennent ont dû vous signaler la diffusion dans votre département des bruits les plus alarmants et les plus perfides répandus par les ennemis du repos public.

Le prétendu trouble apporté aux transactions commerciales par l'acte patriotique du 16 mai, l'état de nos relations internationales, sont le plus ordinairement le thème servant aux adversaires du gouvernement à répandre de fausses nouvelles de nature à troubler la tranquillité publique.

Si ces nouvelles fausses sont répandues dans les lieux où le public est admis, tels que les cabarets, spectacles, etc., le délit est caractérisé par le discours tenu ou la parole dite en public, comme il le serait par la publication dans le journal, et vous devrez, chaque fois que les délits de ce genre vous seront signalés, en déférer immédiatement les auteurs à la justice. Vous devrez bien donner des instructions en ce sens aux fonctionnaires placés sous vos ordres, notamment aux commissaires de police. Vous me signalerez d'ailleurs les cafés, cabarets et débits de boissons que leurs propriétaires laisseraient se transformer en lieux de propagande, et vous m'en proposerez la fermeture par application de l'article 2 du décret du 29 décembre 1851.

Recevez, etc. Le ministre de l'intérieur, DE FOURTOU.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE SEANT A ÉTAMPES (Seine-et-Oise).

Le Tribunal de première instance d'Étampes, dans son audience publique de police correctionnelle du trente mai mil huit cent soixante-dix sept, a rendu le jugement dont le libellé est le suivant :

Entre M. le Procureur de la République, d'une part;

Et le sieur PINOT LOUIS ADRIEN, âgé de soixante-huit ans, cultivateur, demeurant à Marolles, arrondissement d'Étampes, prévenu de falsification de denrée alimentaire, d'autre part;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

Attendu, qu'il résulte de l'instruction et des débats, spécialement du rapport dressé le vingt-quatre mai dernier, par l'expert commis, la preuve que Pinot a, le dix mai mil huit cent soixante-dix sept, à Morigny, vendu et livré à Leblanc, dix sacs de blé renfermant du blé dit coiffé; que l'expert a, en effet, constaté que lesdits sacs contenaient dans leur partie supérieure seulement du blé de bonne qualité conforme à l'échantillon, dans une proportion de vingt-cinq litres environ sur cent cinquante, alors que le surplus était rempli de blé de mauvaise qualité et en partie gâté; qu'il est constant que ce blé a été ainsi disposé dans les sacs par Pinot ou par ses ordres dans un but frauduleux;

Attendu, que les faits relevés constituent à la charge de Pinot, le délit de falsification par un mélange frauduleux d'une denrée alimentaire destinée à être vendue et effectivement vendue et livrée. Délit prévu et puni par les articles 4, 5, 6, de la loi du 27 mars 1851, 423 du Code pénal, et 194 du Code d'instruction criminelle; — faisant application à Pinot de ces divers articles de lois lus à l'audience;

les regards étaient portés sur elle pour aborder sa malade. Celle-ci lui en voulut et lui fit sentir sa mauvaise humeur.

— Eh bien! qu'est-ce que vous voulez encore? lui dit-elle à voix haute et d'un ton aigre doux. Il ne pleut pas aujourd'hui!

Sir George n'était pas facile à intimider; il salua et répondit courtoisement :

— Je vous apporte, mademoiselle, une ordonnance. Ce disant, le docteur mit dans la main de la jeune fille un papier plié en deux.

Il y avait tant de loyauté et de bienveillance dans le regard qui accompagna ces simples paroles, que Chiffonnette fut émue et qu'elle se repentit de son apostrophe inconvenante.

— Voyons, mon enfant, continua le jeune médecin, en lui prenant familièrement le bras pour lui tâter le pouls, ne plaisantons pas avec la santé.

L'air sérieux de sir Elburne étonna la farouche, mais peureuse enfant, et ce fut en tremblant qu'elle lui dit :

— Est-ce qu'il y a déjà du danger, monsieur?

— Il y a toujours du danger, mademoiselle; si vous n'y prenez garde, avec une constitution délicate comme la vôtre, si vous ne suivez pas de point en point mes instructions, vous deviendrez tout simplement poitrinaire.

Le docteur exagérait peut-être, mais il tenait à frapper le moral de sa cliente pour la décider à agir selon ses vœux.

Devant cette déclaration nettement formulée, Chiffonnette poussa une exclamation de terreur.

— Oh! s'écria-t-elle en levant sur le docteur un re-

Feuilleton de l'Abeille

(2) DU 16 JUIN 1877.

CHIFFONNETTE

LA JOLIE

HISTOIRE RECUEILLIE DANS LA RUE.

II

LE BILLET DU DOCTEUR.

Il est de tradition, en matière de roman, que tout Anglais qui rencontre une jeune fille pauvre, doit être quelque peu grand seigneur et beaucoup millionnaire. Nous respectons infiniment la tradition; malheureusement notre récit, sans être une histoire dans l'absolue signification du mot, n'est pas non plus un roman, ce qui fait que notre Anglais n'était ni un millionnaire, ni un grand seigneur.

Ainsi qu'il l'avait déclaré lui-même à Chiffonnette, l'insulaire était tout simplement un médecin; non pas un docteur célèbre, mais un médecin parfaitement inconnu, modeste et savant, deux qualités qui marchent rarement ensemble.

Sir George Elburne avait trente ans et six cents livres sterling de revenu, ce qui lui faisait deux fois autant d'années que de mille francs de rente. C'est peu

pour un Anglais de roman, mais c'est déjà quelque chose pour un homme qui a des goûts simples. Sir Elburne n'avait pas le spleen, cette nostalgie de l'âme à laquelle certains littérateurs fantaisistes se croyaient naïvement obligés de condamner tous les Anglais qui naissaient dans leurs livres.

Notre jeune docteur avait quitté l'Angleterre tout simplement pour suivre les cours que faisaient alors à l'École de médecine de Paris les princes de la science. Il voyageait avec sa mère, bonne et digne femme qui l'adorait.

Sir George devait quitter Paris aux premiers jours d'août pour aller à Madrid; il avait rencontré Chiffonnette en juillet.

La tradition de roman voudrait encore que notre étranger fût tombé subitement et éperdument amoureux de la jolie chiffonnière; mais là encore nous devons sacrifier l'intérêt que présente toujours une passion instantanée à la vérité.

La beauté de Chiffonnette l'avait frappé, voilà tout, mais moins encore par elle-même qu'en raison des circonstances singulières qui lui servaient, pour ainsi parler, de cadre. Il s'était étonné d'abord, puis il avait admiré. Habile physionomiste, il avait pressenti une belle âme sous ces traits charmants.

A des diagnostics certains, il avait cru reconnaître une phthisie naissante, et, autant par amour de l'art que par bonté de cœur, il s'était dit spontanément : « Voilà une pauvre enfant que je veux guérir... » Puis il avait ajouté : « Elle est trop belle d'ailleurs pour mourir jeune! »

D'amour, hélas! pas un mot, pas le plus petit parfum.

Le condamné à trois mois de prison, cent francs d'amende et aux dépens, déclare confisqué, le blé saisi, au profit de l'Hospice civil d'Etampes ;

Le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion par extrait du jugement dans le journal *L'Abelle d'Etampes*, et l'affiche, également par extrait, au nombre de cent exemplaires, dans toutes les communes de l'arrondissement d'Etampes, aux frais de Pinot.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition.

Etampes, le quatorze juin mil huit cent soixante-dix-sept.

Pour le greffier du Tribunal,
F. FONTAINE.
Commissaire-greffier.

Vu :

Pour le Procureur de la République,
C. VUÉBAT.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 13 Juin 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans sa audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— NOËL Jean Baptiste-Augustin, né à Château-Portien, ouvrier menuisier, demeurant à Lardy; 6 jours de prison, 5 fr. d'amende et aux dépens, pour bris de clôture et ivresse manifeste.

— LUCOT Charles-Louis, 30 ans, ancien marin; — GUICHARD Adolphe-Roi, 28 ans, ouvrier cordonnier, tous deux sans domicile fixe; chacun 15 jours de prison et aux dépens, pour filouterie, vagabondage et rupture de ban.

— THÉVENOT Alfred-Désiré, 28 ans, ouvrier menuisier, demeurant à Etampes, poursuivi pour coups et blessures volontaires; renvoyé des fins de la poursuite sans dépens.

* * * Le Conseil municipal est convoqué pour lundi prochain, 18 juin, à l'effet de délibérer sur les affaires suivantes :

- 1^o Comptes et budgets de l'exercice 1878;
- 2^o Travaux : au Collège, au Jardin d'horticulture et à la place Saint-Gilles;
- 3^o Complément de crédit pour les enfants assistés en 1877.
- 4^o Conversion d'une concession de terrain dans le cimetière Saint-Basile;
- 5^o Acquisition de la maison du bureau d'octroi de Chauffour;
- 6^o Construction du chemin de Chesnay à Boissy-le-Sec.

* * * Il n'est bruit en ville que de deux vols successifs qui auraient eu lieu récemment dans la caisse de l'économie de l'Hospice d'Etampes. Par respect pour l'instruction judiciaire qui a lieu en ce moment, nous nous abstenons de tous détails quant à présent.

Dimanche dernier, deux jeunes garçons, Jules Delahaye et Joseph Dally, venaient de se baigner près du pont de Pierre, lorsqu'un berger, qui suivait la route d'Ormo, leur dit avoir aperçu un individu pendu dans le bois de Bouraine, à quelques mètres du chemin.

Après s'être assurés du fait, ces jeunes gens sont accourus en toute hâte prévenir la gendarmerie et le commissaire de police. Celui-ci, accompagné de plusieurs gendarmes, de M. le docteur Pasturaud et d'un agent, s'est aussitôt rendu sur les lieux, et malgré les traits décomposés du suicide, on a pu reconnaître le nommé Cormier Théodore, âgé de cinquante-huit ans, négociant, demeurant rue de la Boucherie, qui, disparu de son domicile depuis le vendredi matin, avait mis fin à ses jours par suite de chagrins de famille. Son corps a été ramené le soir même à sa demeure.

Couronnement de la Rosière.

* * * Dimanche 24 juin aura lieu le couronnement de la Rosière (fondation due à la munificence de Madame Charlotte de Viart, veuve de M. de Lori).

Cérémonie religieuse annoncée à onze heures trois quarts, par des salves d'artillerie.

A midi précis, en l'église Saint-Basile, messe solennelle et couronnement de la Rosière. — L'arrivée à l'église et la sortie du cortège seront saluées par des morceaux de musique exécutés par la Fanfare municipale, laquelle, assistée de la Compagnie de sapeurs-

gard suppliant, je ne veux pas mourir encore : poitrine, moi ?

— Rassurez-vous, mon enfant, vous vivrez pour être heureuse; mais il faut obéir au médecin.

La jeune fille respira.

— Allons, mademoiselle, soignez-vous, suivez l'ordonnance du médecin, au revoir, dit le docteur en saluant; puis il se retira, cette fois encore, sans se retourner. La consultation était terminée.

Chiffonnette resta stupéfaite et désappointée de cette brusque retraite, qui était cependant des plus naturelles. Elle regarda tristement le docteur s'en aller. Pourquoi cette tristesse? Chiffonnette eût été fort embarrassée de se le dire à elle-même.

Cependant la galerie, qui n'avait pas perdu un geste de toute la scène, riait ironiquement, et ce rire était une véritable insulte. La jeune fille le comprit, et son cœur s'indigna. Convaincue de la sincérité de son Anglais, sans ouvrir le papier qu'il lui avait remis, elle traversa la rue d'un pas ferme, et, s'adressant à la demoiselle de boutique du passémentier qui se tenait sur la porte, elle lui dit :

— Voulez-vous, mademoiselle, avoir l'obligeance de me lire ce qu'il y a sur ce papier ?

Inutile de dire que Chiffonnette savait lire.

La curieuse ne se fit pas répéter deux fois cette prière; mais aux premiers mots, elle resta confuse et sotte. Le billet était une véritable ordonnance.

Chiffonnette eut un regard de triomphe. Elle reprit son ordonnance, salua et se retira, portant la tête aussi fièrement qu'une duchesse.

Comme la veille elle entra à Saint-Roch; mais, cette

fois, elle demanda non-seulement la santé pour elle, mais aussi le bonheur pour son protecteur inconnu.

Le lendemain et le surlendemain, nouvelle rencontre au même endroit.

— Mademoiselle, dit sir Elburne après lui avoir donné de nouveaux conseils, en bonne conscience, nous ne pouvons continuer à prendre la rue pour un cabinet de consultations. Voulez-vous venir chez moi; voulez-vous que j'aie chez vous, ou chez une tierce personne que vous me désignerez ?

— Monsieur, répondit la susceptible Chiffonnette en fronçant les sourcils, je suis seule chez moi, et je ne puis...

— Vous êtes avec Dieu, mon enfant; vous n'avez rien à craindre.

— Vous avez raison, monsieur, je suis une sotte.

— Point du tout! votre défiance est naturelle.

— Je serai chez vous ce soir à huit heures.

— Soit, mademoiselle, voici mon adresse.

Chiffonnette, on le pense bien, fut exacte. Le docteur n'était pas seul, une dame âgée était avec lui.

La jeune fille avait fait un peu de toilette. Un bonnet de linges avait remplacé le mouchoir de coton, les boucles de ses cheveux retombaient en spirales soyeuses et encadraient son visage rougissant. Elle était charmante.

Mais avant de faire connaître au lecteur ce qu'il advint de cette première visite, nous devons faire connaître un peu mieux M^{lle} Chiffonnette.

Notre compatriote BERCHÈRE.

Dans le compte-rendu du Salon au *Journal officiel*, voici le jugement porté par M. Emile Bergerat sur le tableau de notre sympathique compatriote, M. Berchère, dont le talent aussi fin que sérieux se montre, chaque année, plus souple et plus attrayant.

« La justesse est également l'apanage de M. Berchère qui reste fidèle à l'Égypte. Il nous montre cette année un campement de caravane au pied d'une ruine d'aqueduc rongée par le soleil; un large pan d'ombre développe sur le premier plan son clair-obscur et semble encore ajouter à la fraîcheur du gué où les pèlerins se désaltèrent, se baignent ou lavent leur linge. Ce contraste de soleil fulgurant et d'ombre épaisse est habilement rendu; les petits personnages qui s'agitent confusément dans la transparence bleuâtre, sont touchés avec esprit et Fromentin les eût signés. »

Théâtre d'Etampes.

Les artistes du *Théâtre-Tailbout* ont donné, avant-hier jeudi, la représentation que nous avons annoncée. La saison actuelle est loin d'être favorable aux spectacles, surtout quand ils ont lieu en semaine; or, le temps pluvieux de toute l'après-midi avait fait naître un espoir qui ne s'est pas réalisé; les personnes qui ont pris le chemin du Théâtre étaient clair-semées, et la jolie troupe parisienne, presque aussi nombreuse que l'étaient les spectateurs, a joué avec autant d'entrain, d'ardeur même, que devant une salle pleine.

Espérons, — nous espérons toujours, — que les artistes qui nous offriront DORA, mardi prochain, seront plus heureux que ne l'ont été M^{lle} Vaulher-Touloize et ses jolies complices.

Le succès constant de la dernière œuvre du nouvel académicien, M. Victorien Sardou, piquera peut-être la curiosité de nos légnatiques compatriotes.

* * * Un jeune homme de Chalo-Saint-Mars nous garantit l'authenticité d'un fait assez singulier.

Dimanche dernier, à la fête de cette commune, après de nombreuses contredanses, il se reposait un instant sur le gazon lorsqu'il aperçut près de lui un énorme crapaud. Il le repoussa d'abord du pied, mais bientôt, se ravissant, il le prit avec précaution pour le montrer à ses amis rassemblés dans une auberge. A la vue de cet animal un cri général de répulsion se fit entendre, et le hideux reptile fut bientôt écrasé; mais, ô stupéfaction! on vit sortir du corps de cet animal une superbe alliance en or qui avait été perdue il y a six mois, par une jeune femme du pays, peu de temps après son mariage.

CORBEIL. — On vient de fêter ici la cinquantième du mariage de M. et M^{me} Denis, âgés l'un de soixante-dix ans, l'autre de soixante-dix-sept, tous deux robustes et bien portants, malgré les quatorze enfants qu'ils ont élevés.

Cinquante enfants et petits-enfants formaient cortège aux deux époux et ont assisté à la messe dite à Saint-Germain.

Après le dîner il y a eu bal; les deux beaux vieillards ont dansé le menuet de la cinquantaine et ont fermé le bal à deux heures du matin par un galop final.

— A Corbeil, les personnes qui se trouvaient sur le pont, il y a quelques jours, vers midi, voyaient un homme qui poussait une brouette, s'approcher du parapet, l'enjamber et se jeter dans la Seine en criant : « Ça y est. » Il disparut presque aussitôt et les marins qui l'ont recherché n'ont pu le retrouver.

C'était un nommé Guillot, porte-faix, âgé de cinquante ans, qui, à la suite d'une querelle, était sous le coup d'une poursuite et avait dit qu'il se noierait.

Cet homme avait, pour la moindre contrariété, l'habitude d'annoncer qu'il se tuerait.

CHOUISY-LE-ROI. — Dans l'après-midi de dimanche, un sieur Auguste X..., un peu surexcité, voulut couper au plus court pour rentrer chez lui, à Chouisy-le-Roi, et, au lieu de prendre la route, escalada une barrière et s'enfonça sur la voie ferrée; quelques minutes plus tard, un train venant à toute vitesse fit comprendre à ce malheureux le danger qu'il courait; il voulut se presser, son pied heurta le rail et il tomba. A ce même moment, il fut saisi par la chasse-pierres, jeté à quelques mètres plus loin, et le train lui passa sur le corps.

VERSAILLES. — Aucun grand concours de musique vocale et instrumentale (orphéons, fanfares, musiques d'harmonie) n'a eu lieu à Versailles depuis 1868. On parle d'organiser pour les premiers jours de septembre, une solennité de ce genre. La ville de Versailles et le commerce local, dit le *Libéral*, y trouveraient de notables avantages.

Comice agricole de Seine-et-Oise.

Nous rappelons que le concours fondé par le Comice agricole de Seine-et-Oise, aura lieu demain dimanche 17 juin, dans l'arrondissement de Pontoise, à Ws, sur les terres de M. le comte de Kersaint, membre du Comice. Le champ du concours, situé près du village d'Ws est à 4 kilomètres de la station du chemin de fer dite d'Ws-Marines.

On pourra s'y rendre par le chemin de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Dieppe, par Pontoise (station d'Ws-Marines). Le parcours s'effectue à 4 heures 6 minutes.

La fête du jeu d'arc à Compiègne et les archers d'Etampes.

Nous empruntons au *Bien public* un compte-rendu de la fête du jeu d'arc à Compiègne, qui offre un certain intérêt historique pour notre pays.

En visitant Compiègne, cette ville charmante, toute paisible, en entendant de tous côtés musiques et tambours, en voyant tout ce monde qui va et vient comme une fourmilière aux premiers rayons de soleil, on oublie et l'esprit se met en fête.

Compiègne est vraiment le pays des anciennes traditions, je n'en veux d'autre preuve que la fête du jeu d'arc à laquelle je viens d'assister. C'était autrefois à la même date, au jour de la Pentecôte, qu'on recevait à Compiègne les compagnies d'arc.

Et en ce temps-là, certains chevaliers ne pouvaient tirer au prix s'ils n'étaient de la religion catholique apostolique et romaine, reçus avant la réception de leur mandat, à peine de perdre leurs coups. Mais alors la fête du grand prix général d'arc avait beaucoup plus de physionomie qu'aujourd'hui. Ce devait être, en effet, un curieux spectacle de voir défiler toutes les compagnies, au nombre de cinquante et souvent plus, ayant chacune à leur tête deux tambours, un marqueur, et chacune avec un uniforme spécial.

On m'a communiqué une relation curieuse de ce qui s'est passé au prix général de l'arquebuse rendu à Compiègne le 4 septembre 1729. Parmi les nombreuses compagnies de chevaliers qui s'étaient rendues à ce concours, nous avons trouvé celle d'Etampes.

« Messieurs les capitaine et chevaliers d'Etampes, au nombre de dix, avaient à leur tête deux tambours, un haut-bois et un marqueur, petite livrée du roi. — Tous étoient en uniforme de drap gris de fer, boutons d'argent des deux côtés, vestes de chambris, galonnées en plein, chapeaux bordés d'argent avec plumets blancs et cocardes noires. »

Dom Basile Fleureau, le vieil historien d'Etampes, raconte que le roi Charles V, surnommé le Sage, « connoissant que la force d'un Etat consiste en l'adresse des sujets à manier les armes et qu'il n'y a rien qui corrompe tant les mœurs que l'oisiveté, ny qui donne plus d'occasion de s'adonner aux jeux et à la débauche; pour éviter donc ces inconvénients et procurer le bien et la sécurité de son royaume, il fit une ordonnance le troisième jour d'avril 1369 par laquelle il défendit tous

jeux de cartes et de dez, et enjoignit à tous ses sujets de s'appliquer à l'exercice des armes et à apprendre à tirer de l'arc et de l'arbalète qui étoient les armes dont on se servoit en ce temps-là, l'arquebuse n'étant pas encore en usage; et que les plus adroits eussent le prix dont on seroit convenu.

« Je n'y ai point trouvé, ajoute dom Basile Fleureau, de mémoires qui m'aient appris ce qui s'est pratiqué à Etampes en conséquence de cette ordonnance; mais on sait que l'an 1549 les habitants obtinrent du roi Henry II la permission de s'appliquer au jeu de l'arbalète et de l'arquebuse, et que Sa Majesté, outre le prix accoutumé, octroya à celui qui auroit mieux tiré de l'un ou de l'autre, l'exemption de taille et de tous subsides pour cette année-là, par les lettres patentes qui furent enregistrées au bailliage d'Etampes le septième jour de juin et le privilège confirmé par le roi Henry-le-Grand par ses lettres patentes données à Paris au mois de septembre l'an 1602, enregistrées en l'élection d'Etampes le 19 juillet 1603. »

La fête du jeu d'arc qui eut lieu à Compiègne en 1729 était encore très-curieuse à voir à cette époque, toutes les compagnies d'Arc étaient en costumes magnifiques.

Le bouquet et les pyramides sur lesquels étaient les prix étaient gardés par une nombreuse recrue du régiment de la calotte, l'épée à la main, des cocardes et des nœuds d'épaulé de rubans blancs et jaunes. Marchaient ensuite messieurs les chevaliers au nombre de quarante, tous en uniforme de drap bleu très-fin avec un bordé des deux côtés de broderies en argent, brandebourgs bordés aussi des deux côtés, les manches de couleur écarlate, brodés en plein ainsi que les poches, les vestes rouges galonnées en plein, culottes et bas de même couleur, leurs chapeaux sans bordé avec plumets et cocardes blancs; tous avaient des épées d'argent et des fourreaux très-propres.

Combien aujourd'hui la fête a changé d'aspect, combien ces beaux costumes ont disparu!

J'ai assisté au défilé des compagnies d'Arc; elles étaient plus de soixante, bannières en tête; mais, hélas, plus de beaux uniformes, plus de galons d'or!

Tous les archers étaient en redingote ou en habit noir. Ceux-ci coiffés de vieux caques, ceux-là de képis, les uns de casquettes, d'autres avaient des chapeaux tuyaux de poêle sans le moindre ornement.

Tous portaient à la main, comme un cerge, leur arc qui ressemblait à une canne de jonc et n'a rien de brillant.

N'était la musique du 54^e de ligne, ce défilé n'aurait eu rien de bien varié ni de bien gai. Ce n'était pas le visage de ce pauvre saint Sébastien, percé de flèches, qui est représenté sur toutes les bannières, qui pouvait beaucoup réjouir la vue; cependant je ferai une exception en faveur des douze charmantes jeunes filles qui escortaient les pyramides sur lesquelles brillaient merveilleusement les nombreuses pièces d'argenterie qu'un rayon de soleil venu fort à propos faisait miroiter devant les nobles compagnies de l'Arc.

Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

La bourse fondée à l'École d'horticulture de Versailles par la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise est vacante. Les jeunes gens de dix-sept à vingt-sept ans, exerçant déjà la profession de jardinier ou s'y destinant, qui désireraient se présenter pour l'obtention de cette bourse, dont le montant est de 800 fr. par an, devront envoyer leur demande avant le 1^{er} août prochain, à M. le Président de la Société d'Agriculture, à Versailles.

Les personnes qui voudraient consulter le prospectus de l'École en recevront un en s'adressant, par lettre affranchie au Directeur, rue du Potager, 4, à Versailles.

Le concours agricole de l'arrondissement d'Orléans aura lieu, cette année, le 1^{er} juillet prochain, à Meung-sur-Loire.

La municipalité de cette ville, pour assurer le succès de ce concours, a voté une somme très-importante pour organiser des fêtes brillantes qui dureront deux jours.

Le conseil municipal, dans le but de favoriser l'exposition et la vente des machines agricoles, a obtenu que la foire dite de Saint-Pierre, qui tient ordinairement le 29 juin, soit reportée au Lundi 2 juillet. Les exposants auront ainsi l'occasion de vendre les produits de leur industrie.

Il y aura en outre, pendant ces fêtes, une exposition d'horticulture.

Des trains de plaisir seront organisés et des réductions de prix seront accordées par les compagnies de chemin de fer.

lescence durèrent six mois. Au bout de ce temps, Atala se trouva horriblement défigurée et ruinée.

Dans son passé somptueux, elle n'avait pas songé à l'avenir, et elle se trouva tout à coup aux prises avec la misère.

Elle voulut se tuer; mais, comme tous les êtres dégradés, elle était lâche.

Son enfant avait alors dix ans, et elle était charmante. — Allons, se dit l'horrible femme, l'avenir est là.

Heureusement, Dieu veillait sur l'innocente créature. Atala se retira dans un bogue du quartier Moutetard. Elle sollicita et obtint un numéro de chiffonnière.

Mais, trop paresseuse pour travailler, elle se fit tireuse de cartes, et, pour compléter ce qu'elle appelait ses revenus, elle envoya l'enfant mendier.

— Si tu ne me rapportes pas vingt sous ce soir, lui disait-elle, en faisant siffler une corde à nœuds, ma commère, c'était le nom qu'elle avait donné à cet instrument de supplice, ma commère te dira deux mots.

Sur ces sinistres paroles, la pauvre petite portait le cœur gros et l'estomac vide.

L'enfant se nommait Lise.

Malgré les privations et les tortures qui lui étaient infligées et qu'elle subissait avec une touchante résignation, la pauvre enfant grandissait, devenait chaque jour plus jolie.

Cinq ou six ans se passèrent, cinq ans de souffrances qui menaçaient d'être suivis de bien d'autres, quand le ciel, prenant en pitié l'infortunée, lui enleva sa mère.

E. DE LYDEN.

(La suite au prochain numéro.)

III

UNE HISTOIRE COMME IL Y EN A TANT.

Joséphine Carbonnet, dite Atala, avait été l'une des plus belles filles de Paris. Enfant unique d'un honnête ébéniste du faubourg Saint-Antoine, elle avait, un beau soir, après avoir volé son père, quitté spontanément, volontairement, la maison paternelle pour courir les aventures.

Elle n'avait alors que seize ans à peine, et déjà elle possédait tous les vices qui font la courtisane. Fourbe, prodigue, paresseuse, cupide et sans cœur, elle marcha vite et loin dans la honteuse route du mal. A dix-huit ans, elle avait maison montée, ses équipages faisaient scandale de luxe au bois. Elle avait sa loge à l'Opéra et aux Bouffes, son nom maudit se rattachait à de nombreuses histoires de duel, de banqueroutes et de suicides.

Cela dura de longues années. L'enfer semblait la protéger, et à quarante ans elle était encore aussi belle, aussi recherchée qu'au début de sa carrière.

Alors elle eut une fille, vrai bijou d'enfant que le ciel lui avait sans doute accordée pour essayer de la rattacher à la vie honnête par les doux liens de la maternité.

Cette enfant, Atala prétendait l'aimer beaucoup, mais, en réalité, la misérable femme la considérait comme un bien-fonds à exploiter un jour.

Sur ces entrefaites, à l'improviste, envoyée comme un fétu de paille, une effroyable maladie frappa l'habile courtisane. La petite vérole fondit sur elle avec la rapidité et la violence de la foudre. La maladie et la conva-

Nouvelles et faits divers.

M. Victorien Sardou, l'auteur dramatique si connu, vient d'être nommé membre de l'Académie, en remplacement de M. Autran.

De grandes manœuvres auront lieu cette année pour les 2^e, 5^e, 10^e, 14^e, 13^e, 15^e et 18^e corps. L'époque de ces grandes manœuvres coïncidera avec l'appel des réservistes qui varie suivant les régions.

Nous rappelons que les jeunes gens qui veulent jouir, en 1877, du bénéfice du volontariat d'un an, devront déposer, du 1^{er} au 31 août prochain, une demande sur papier au timbre de 60 centimes, écrite et signée par eux, à la préfecture de leur département, bureau militaire.

Les examens prescrits par l'article 54 de la loi du 27 juillet 1873, auront lieu du 15 au 30 septembre. Les engagements seront remis à la mairie du chef-lieu du département, du 25 octobre au 5 novembre.

Retrait des pièces démontées. — Nous rappelons au public que le 30 juin prochain est la date extrême fixée par l'Administration pour le retrait de la circulation des pièces d'argent démontées.

Ces pièces sont les suivantes : Pièces françaises. — Les pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 centimes, qui ne sont pas à l'effigie de la République ou de Napoléon III couronné.

Pièces belges. — Les pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 centimes antérieures à 1836.

Pièces italiennes. — Les pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 centimes antérieures à 1863.

Pièces suisses. — Les pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 centimes de 1850 à 1852; les pièces de 2 fr. et 1 fr. au millésime de 1860 et 1863.

Pour faciliter le retrait des pièces démontées, on engage les négociants à opérer eux-mêmes le triage des pièces à retirer de la circulation, à en faire des rouleaux indiquant la nature de leur contenu et à les écarter dans les paiements qu'ils ont à faire aux administrations de l'Etat.

Le grand prix de Paris a été couru dimanche dernier. C'est un cheval français, Saint-Christophe, appartenant au comte de Lagrange, qui l'a gagné.

Voici la liste des vainqueurs du grand prix de Paris, depuis 1863 :

Table listing winners of the Grand Prix de Paris from 1863 to 1877, including names like The Ranger, Vermouth, Gladiateur, Ceylan, etc.

Nous rappelons que la Société des fêtes de Saint-Germain-en-Laye, nouvellement constituée, a organisé, pour le dimanche 24 courant, une splendide cavalcade historique (l'entrée du roi François I^{er} dans sa bonne ville de Saint-Germain), avec le concours des régiments de la garnison.

Affranchissement des Actes de décès.

RÉDUCTION DU TARIF.

Aux termes d'une décision de M. le Ministre des Finances du 14 avril 1877, les formules imprimées de lettres de faire part et de convocation, en cas de décès, sur lesquelles il a été ajouté, après le tirage, soit au moyen d'un procédé typographique ou d'un timbre, soit à la main : 1^o les noms, prénoms, qualité, profession et âge du défunt; 2^o la date du décès; 3^o le jour, l'heure et le lieu de la réunion, seront admises à jouir de la modération de port accordée pour le transport des imprimés.

On lit dans l'Indépendance belge :

A la veille du 24 mai, le lundi qui précéda la grande crise, on demandait à M. Barthélemy-Saint-Hilaire ce qu'il pensait de la situation : « Je pense, dit-il, que nous allons entrer dans une semaine historique. » Le mois qui s'ouvre deviendra aussi un « mois historique. » L'attention publique est suspendue comme par un fil à la date de la rentrée des Chambres. Il semble que le pays soit comme une vaste salle de spectacle durant l'entr'acte et au moment où la toile va se lever sur un acte décisif, un de ceux où se dessinent les situations qui entraînent le sort de la pièce. Dans la coulisse et derrière la toile s'agitent fiévreusement les metteurs en scène. Ils ne sont pas très-rassurés, car la salle paraît houleuse et le public a payé le droit au mécontentement.

Chronique judiciaire.

Dégâts aux récoltes par le gibier. — Dans ces dernières années, les procès entre les cultivateurs et les fermiers de la chasse dans la forêt de Rambouillet, à l'occasion des dégâts causés aux récoltes par le gibier provenant de cette forêt, ont été nombreux et importants.

Sous l'Empire, la Liste civile avait, après quelques décisions judiciaires, accepté le principe de sa responsabilité, et presque toujours les dommages étaient appréciés par l'expert même de la Liste civile.

La plupart des fermiers de chasse actuels, après avoir discuté la responsabilité et soutenu des procès longs et coûteux, ont fini, comme la Liste civile, par se reconnaître responsables. Des expertises amiables déterminent les indemnités à payer aux cultivateurs.

Il paraît que ce mode de procéder est encore le moins onéreux pour le fermier de chasse.

Cependant M. le baron Arthur de Rothschild, locataire de la chasse dans les parties les plus belles et les plus giboyeuses de la forêt de Rambouillet, celles qui étaient autrefois réservées au grand veneur, n'a pas cru devoir accepter la responsabilité des dommages vis-à-vis d'un certain nombre de cultivateurs; des expertises ont été ordonnées par M. le juge de paix par un grand nombre de jugements : le rapport général des experts a fixé les indemnités totales à la somme de 16,432 fr., et enfin un jugement rendu par M. le juge de paix de Rambouillet, après avoir rejété divers moyens de forme opposés par M. de Rothschild, a homologué le rapport des experts et condamné M. le baron Arthur de Roths-

child à payer le montant des indemnités avec intérêts et frais.

Cette décision a été confirmée par un jugement du tribunal de Rambouillet.

Adultère. — Complicité. — Le dénouement.

La prévention sur laquelle le Tribunal correctionnel (1^{re} chambre), présidé par M. Brisout de Barneville, avait à statuer, se présente dans les conditions les plus simples. Pas de mystères, pas d'embarras, rien de douteux, rien de caché :

Le plaignant, M. Brauer, est un ouvrier ébéniste qui, le 21 décembre 1872, a eu le malheur d'épouser M^{lle} Anne Clémentine, blanchisseuse. Cette union se formait pourtant sous les meilleurs auspices, le mari avait trente-deux ans, la femme en avait trente, et à cet âge-là on sait, ou plutôt on doit savoir ce que l'on fait et à quoi l'on s'engage. Aujourd'hui, au bout de cinq ans, le bonheur conjugal vient misérablement échouer devant la police correctionnelle.

M^{me} Brauer, qui maintenant est âgée de trente-cinq ans, est prévenue d'adultère, et son complice, assis à côté d'elle, est le nommé Jules Verray, cordonnier, âgé de trente-six ans.

Le mari déclare persister dans sa plainte, sa femme avait quitté pour la troisième fois le domicile conjugal quand il s'est décidé à la faire prendre en flagrant délit.

M. le président. — Verray, vous reconnaissez l'exactitude des faits mentionnés dans le procès-verbal de flagrant délit dressé par le commissaire de police?

Verray. — Mon Dieu oui, nous demeurions ensemble depuis six semaines, et nous étions couchés quand le commissaire a frappé à la porte. Madame, qui était journellement battue par son mari, est venue un soir me demander l'hospitalité; je n'ai pas pu la lui refuser.

M. le président. — Et vous, femme Brauer, vous avouez aussi les faits?

La prévenue. — Oui, monsieur.

M. le président. — C'est une singulière idée que vous avez eue la d'aller demander l'hospitalité à Verray; vous aviez donc déjà eu des relations avec lui?

La prévenue. — Oh! depuis longtemps, depuis dix ans.

M. le président. — Alors, antérieurement au mariage que vous avez contracté avec Brauer?

La prévenue. — Oui, monsieur.

Le Tribunal, sur les réquisitions de M. le substitut De la Fuye, prononce contre chacun des deux prévenus la peine de deux mois de prison.

Les deux prévenus, en chœur. — Ah! merci, messieurs les juges.

Les deux coupables qui probablement s'attendaient à être au moins déportés, se jettent dans les bras l'un de l'autre et s'embrassent avec effusion.

L'auditoire éclate de rire et le mari reste stupéfait.

Ce qu'il en coûte de se battre.

Un journal hollandais, le Nieuws van den Dag (Les Nouvelles du jour) d'Amsterdam, énumère ce que les guerres ont coûté aux peuples de l'Europe depuis vingt-cinq ans, tant en hommes qu'en argent.

Les chiffres sont puisés aux sources officielles. Il n'y a donc pas à contester les totaux effrayants qui se trouvent au bas de ce funèbre relevé.

Pertes en hommes, tués à l'ennemi ou morts à la suite de leurs blessures ou de maladies.

Table showing military losses in men from 1854 to 1876, including wars in Crimea, Italy, Schleswig-Holstein, and America.

Dépenses occasionnées par ces mêmes guerres.

Table showing military expenses in francs from 1854 to 1876, including wars in Crimea, Italy, and America.

Le Nieuws van den Dag fait remarquer que les pertes en hommes représentent à peu près la moitié de la population du royaume des Pays-Bas, et que la perte du capital est égale aux revenus, pendant dix ans, de tous les pays de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique.

Si l'on ajoute à ces chiffres les dépenses occasionnées par les renouvellements des matériels de guerre, si l'on fait la part des sommes immenses englouties dans la création de nouveaux travaux de défense; enfin, si l'on tient compte des pertes énormes résultant pour les belligérants de l'arrêt des affaires et de la baisse des fonds publics, on arrive à des chiffres d'une invraisemblance telle qu'on en demeure confondu, surtout lorsqu'on se rappelle que toutes les guerres qui ont eu lieu de 1852 à 1877 ont pour origine les criminels agissements d'un pouvoir qui avait inscrit sur son drapeau : L'Empire, c'est la paix.

(La Sentinelle)

VARRETES

Trompeurs, garde à vous!

Depuis quelque temps, la préfecture de police a pris la résolution de faire la chasse aux abus; rien de mieux, mais quelle rude besogne elle entreprend s'il faut les chasser tous.

Cette semaine, la question des poids et mesures est mise par elle à l'ordre du jour et, vraiment quand on y songe, l'étude de celle-ci est des plus nécessaires. On raconte que Napoléon I^{er} dit un jour à un député, qui demandait une augmentation de salaire en faveur des cantonniers de nos routes Nationales : « Apportez-moi un livre de sœur de cantonnier, je la paie un million. »

J'ignore ce que vaut, à l'époque où nous sommes, ce produit naturel du cantonnier français, mais je sais, comme tant d'autres, que l'Etat pourrait dire aujourd'hui, sans crainte d'être ruiné : « Amenez-moi un marchand qui n'ait jamais vendu à faux poids, et je fais sa fortune. »

C'est une véritable épidémie malthonnète que cherche à réprimer, en ce moment, la préfecture de police, et quand on songe que personne n'est à l'abri de ses ravages! Il y a dans les esprits comme une âpre jouissance à tromper son semblable; on s'ingénie à trouver des trucs impossibles pour parvenir à ses fins; les combinaisons les plus machiavéliques sont les meilleures, et si l'on prend le trompeur sur le fait, il se contente de répondre avec une désinvolture charmante : « Bah! tout le monde fait de même! »

Je n'apprendrai rien au lecteur en lui disant qu'il est à tout instant de la journée la victime de ce trafic malsain et déloyal.

Le matin, la laitière lui verse une tasse de lait dans lequel l'eau figure pour un tiers. Le sucre, acheté au détail, un instant auparavant, pour opérer ce mélange, lui a été livré à faux poids. Il en a demandé une demi-livre à l'épicier, — soit 250 grammes, — et celui-ci a mis dans sa balance, fort peu équilibrée elle-même, le poids de deux hectogrammes, celui de vingt grammes, plus un troisième représentant un décagramme, en tout 230 grammes, et le tour est fait. — Quant au café intitulé moka ou autre, nous savons, de reste, qu'il entre dans sa composition les produits les plus étranges, ainsi qu'un procès en contrefaçon assez récent nous l'a révélé.

Donnez-moi deux kilogrammes de viande, demandez-vous à votre boucher, — celui-ci traduit aussitôt : un kilogramme et demi de bifteck, plus une demi-livre d'os; total : deux kilos; — par un euphémisme des plus hardis, la portion osseuse, que chacun voudrait voir au diable, a été appelée : la réjouissance. Est-il permis de se moquer ainsi des clients!

Les naturels de l'Océanie ou de l'Amérique du Sud vont pieds nus; en France, ce moyen de locomotion est fort peu goûté; un monsieur en habit noir, ganté beurre frais, mais absolument dépourvu de chaussures, nous causerait une hilarité persistante : force est donc de recourir aux souliers, aux bottines, à l'art de la cordonnerie, enfin, pour nous conformer à l'usage établi.

Eh bien! je vous le demande, bottiers modernes, votre vénérable patron vous a-t-il jamais donné l'exemple que vous suivez? — Saint Crépin, si consciencieux et si habile, pourtant, vous a-t-il recommandé de vendre du mauvais cuir en le faisant payer le prix du bon? Saint Crépin eût-il fourni, aux armées de son temps, des souliers avec des semelles en carton, comme l'ont fait, sans vergogne, en 1870, un certain nombre de ses successeurs, pour nos pauvres mobilisés?...

Je vous en fais juge.

Je vois d'ici plus d'un chapelier rire. — Halte-là! dirai-je, car, combien de fois vous-même avez-vous vendu pour neufs des chapeaux retappés? — Il est vrai qu'en échange vous receviez de la couturière de madame la note d'un costume sur laquelle une dentelle de dix sous était comptée dix francs; à trompeur, trompeur et demi!

La préfecture de police vient donc de prescrire, dans les vingt arrondissements de Paris, l'établissement d'un bureau spécial, où chacun pourra, à toute heure du jour, porter ses doléances et vérifier le poids déclaré de la marchandise achetée. — Tant qu'il ne s'agira que d'objets matériels, l'arrangement sera facile; mais supposez des cas d'un ordre plus élevé, je me demande comment les agents s'en tireront.

Monsieur, dira l'un, je me suis marié il y a trois mois; je tenais raisonnablement à la dot, mais surtout à la beauté de la future. La jeune fille que j'épousais avait une chevelure adorable, trente-deux perles en guise de dents, un teint de lys, que sais-je! — Le jour de mon mariage, j'ai trouvé la dot; mais le soir, cette belle chevelure était fautive; ces mignonnes quenottes, dont j'aurais aimé à être mordu, appartenaient à un râtelier que madame déposait avec beaucoup de soin sur la table de nuit; ce teint velouté... Ah! croyez-vous que j'ai été assez trompé sur la valeur de la marchandise? Les quelques mille francs, oubliés dans la corbeille, compensent-ils ma déception?...

Si je n'étais point la Vénus rêvée, répliquera l'autre, mon mari n'est pas non plus l'Adonis que j'avais entrevu en songe et plus tard comme soupirant... Il est affligé d'une gibbosité que son tailleur dissimule à peine sous les plastrons les plus épais; sa myopie n'a pas d'égale, et la chausserie, qu'il portait du côté droit, est de deux centimètres plus élevée que celle du côté gauche; monsieur prétend m'avoir donné son cœur; moi, j'ai la certitude de lui avoir compté de beaux écus; lequel doit porter plainte l'un contre l'autre?...

Quoi qu'il en soit, la chausse préférée de ma grand-mère :

Trompez-moi, trompez-moi, C'est un plaisir assez doux,

n'aura plus sa raison d'être, car la préfecture de police, par la récente mesure qu'elle vient de prendre, se charge de prouver aux trompeurs que tout n'est pas plaisir. — Il était temps!

SOPHROSIME LOUDIER.

Un duel amusant. — Deux volontaires d'un an enrégimentés dans un corps de cavalerie en garnison dans les environs de Paris, s'étaient pris de querelle, il y a quelques jours, au sujet d'une affaire de peu d'importance; la discussion prit soudain de grandes proportions, et, au lieu de faire la lumière, dégénéra en coups de poing bien assés de part et d'autre. Le colonel du régiment fut informé de cette scène, et il décida qu'elle se dénouerait sur le terrain.

Le lendemain, les deux jeunes gens furent conduits au manège; ils étaient accompagnés par deux de leurs camarades qui leur servaient de témoins, et, selon l'usage, par le maître d'armes, chargé de parer avec un fourreau de sabre les coups trop dangereux qui pourraient être portés.

Le maître d'armes donna le signal : les deux combattants, nus jusqu'à la ceinture, sabre au poing, commencèrent à s'escrimer, frappant à droite; frappant à gauche, avec un courage et une audace remarquables. Tout à coup, l'un des volontaires porta à son adversaire un coup formidable : un coup de tête qui devait fendre le crâne de son camarade; mais le maître d'armes, scrupuleux, avait vu le danger; il s'avança et... reçut dans la cuisse un coup de sabre qui devait traverser le ventre du premier combattant.

Saperlotte! s'écria-t-il, en appliquant un vigoureux coup de fourreau sur les épaules de celui qui venait de le blesser involontairement, f...ichez-moi le camp, l'honneur est satisfait.

Le lendemain, le rapport fut porté par l'adjudant au colonel, qui lut ce qui suit :

« Les nommés Minx et Bagez, du 1^{er} escadron, sont

allés sur le terrain : c'est le maître d'armes qui a été blessé! »

La blessure du brave maître d'armes n'est pas dangereuse, heureusement; tout s'est terminé par des rires, et ce duel, qui commençait comme un drame, s'est achevé comme une comédie.

Machine à plumer les volailles.

On vient d'inventer à Philadelphie une étrange machine qui sert à plumer les volailles, à trier les plumes et à les séparer du duvet.

Cette machine ressemble, à première vue, à une grosse machine à coudre revêtue de son couvercle. La table a environ 75 centimètres de large et 1^m20 de long, sa hauteur est celle d'une table ordinaire.

Au centre est le mécanisme, commandé par une pédale, et un volant logé comme dans les machines à coudre. L'organe principal est une roue de 30 centimètres de diamètre, dont la largeur à la circonférence est de 5 centimètres; les bords sont garnis de doigts ou ramasseurs en caoutchouc, disposés et mus de manière à saisir et pincer tout ce qu'ils rencontrent en passant au dessus de la table et à s'ouvrir en abandonnant les plumes une fois qu'ils arrivent en dessous.

Le duvet est entraîné par un courant d'air sur un plan incliné qui le conduit dans le sac spécial. La plume, tombée dans une trémie en forme de V, est ramassée par une main automatique et formée en paquets qu'il reste à attacher et à empiler dans une caisse placée derrière la machine.

Dans l'opération, la personne assise, le pied sur la pédale, met l'appareil en train, prend la volaille par les pattes, la pose sur la table, puis la tourne, la retourne et la présente en tous sens, de manière à ce que les doigts en caoutchouc attaquent bien également les diverses parties du corps.

L'inventeur dit qu'il peut parfaitement plumer un poulet en une minute, en faisant marcher la machine avec le pied. Mais il vaut mieux, pour un travail prolongé, employer deux personnes : l'une à la pédale, et l'autre à la manipulation des volailles; il est alors facile de plumer un cent de volailles en très-peu de temps.

Moyen de hâter le vieillissement du vin.

M. le marquis de Morsan signale le procédé suivant pour vieillir les vins :

« Je viens, dit-il, indiquer au public un moyen extraordinaire de faire vieillir le vin de dix ans en moins d'un an.

« Ce moyen, que le hasard a fait découvrir, consiste à enterrer les bouteilles de vin dans du coke pulvérisé, au lieu de les ranger dans des lattes ou sur les tiges de fer Bardoux.

« Vous rangez vos bouteilles, en les stratifiant par couches, une rangée de bouteilles recouvertes de poudre de coke, puis une autre rangée, et ainsi de suite. Au bout d'un an votre vin a vieilli de dix ans, et il acquiert des qualités extraordinaires qui sont le résultat de plusieurs années d'expérience. »

Nos remerciements à M. le marquis de Morsan. On se demandera peut-être si le procédé réussit également en l'appliquant aux eaux-de-vie. En tout cas, c'est à essayer. Les deux genres d'essai ne sont pas ruineux.

On sait que la houille et le coke exposés à l'air subissent à la longue une fermentation lente qui diminue leur puissance calorifique. C'est sans doute ce travail qui agit sur le vin et accélère cette sorte de dessiccation des parties solides qu'opère le temps avec lenteur dans les vins abandonnés à eux-mêmes.

Si la recette de M. de Morsan est d'un effet constant et assuré, dit le journal la Basse-Cour, on ne peut nier qu'elle constitue une découverte d'une capitale importance pour l'œnologie.

Les poules sonnambules.

Les phénomènes magnétiques ne sont pas particuliers à l'homme; il est possible de faire des expériences analogues sur les animaux.

A ce point de vue, les poules sont des sujets tout à fait précieux. Prenez-en une, faites-lui ployer le cou, appuyez son bec sur une table peinte en noir, et, avec un morceau de craie, tracez une ligne blanche qui parte de l'extrémité du bec. Puis lâchez-la tout à coup. Vous la verrez rester immobile, le bec comme cloué sur place, les yeux hagards, les pattes écartées, les plumes hérissées. Cet état se prolonge pendant plusieurs minutes, et vous pourriez tirer un coup de pistolet à ses oreilles sans l'arracher à cette extase étrange. La ligne brillante de la craie, vers laquelle ses yeux convergent, a suffi pour l'hypnotiser.

Un type bien connu c'est celui du monsieur qui a l'habitude d'entrer dans un café pour y faire sa correspondance. Il prend une consommation de 50 c., mais il use chaque jour pour à peu près autant de papier.

Hier, au moment où le monsieur en question s'assied à sa table habituelle pour commencer son courrier, le maître du café s'avance et lui dit poliment :

— Vous seriez bien aimable, monsieur, si à l'avenir vous vouliez bien prendre votre consommation chez le papetier.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 4,337 fr., versés par 33 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 2,981 fr. 20 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,365 fr., versés par 20 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 3,637 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 953 fr., versés par 6 déposants.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 4,857 fr., versés par 27 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 753 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 493 fr., versés par 7 déposants.

Il a été remboursé 4,638 fr.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du

